



Rupture période d'essai par le saarié

Par **fabien**, le **17/06/2011** à **17:52**

Bonjour,rnj'ai été licencié pour motif économique de ma précédente entreprise, je ne suis pas inscrit à Pôle Emploi, puisque j'ai commencé ma période d'essai dans mon nouveau poste 3 jours après le dernier jour dans mon ancienne entreprise.rnje me rends compte que ce poste ne me convient pas, et je souhaiterai rompre ma période d'essai.rnpuis-je la rompre? A quelles conditions?rnaurais-je droit à mes allocations chômage.rnrnje vous remercie par avance pour votre réponse.rnrnFabien

Par **DSO**, le **17/06/2011** à **21:20**

Bonsoir, rnrnVoua avez droit aux prestations du Pôle emploi si vous mettez fin à votre période d'essai durant les 91 premiers jours. rnrnCdt, rnDSO

Par **fabien**, le **18/06/2011** à **08:52**

merci de votre réponse, cela me rassure.rnbien cordialement.rnrnfabien